



Quitter un logement sans préavis

Par **aurelien67000**, le **05/07/2011** à **22:10**

Bonjour,

j'ai souscrit un contrat de location en decembre 2005 pour une durée de 3 ans. A ce jour, je n'ai pas reçu de renouvellement de bail. suis je en droit de partir sans préavis

Par **corimaa**, le **05/07/2011** à **22:25**

Bonsoir, le bail de 3 ans est renouvelable automatiquement, donc si vous êtes entré dans les lieux en decembre 2005 votre bail est actuellement reconduit jusqu'en decembre 2011.

Mais vous pouvez donner votre préavis de 3 mois si vous désirez résilier le bail. Vous pouvez peut être bénéficier d'une réduction de préavis d'un mois.

Lisez ce site qui vous expliquera clairement comment résilier son bail <http://droit-finances.commentcamarche.net/contents/immobilier-location/l70-quand-le-locataire-resilie-le-bail.php3>

Par **aurelien67000**, le **05/07/2011** à **22:39**

bonsoir,

par rapport à mon contrat de bail il est stipulé que mon propriétaire devait m'en avertir 6 mois avant le renouvellement de celui-ci par LRAR

vu que rien n'as été fait je me poser cette question de partir sans preavis

Par **mimi493**, le **05/07/2011** à **23:00**

non, vous avez mal lu, le bailleur doit prévenir au moins 6 mois avant s'il ne désire pas renouveler le contrat